

PROCÈS-VERBAL

OBJET DE LA SÉANCE	Conseil communal
LIEU	Salle du Conseil communal, Hôtel de Ville
Date et horaire	27 juin 2024 – 20 h 15
PARTICIPANTS	Conseil communal Municipalité Mme Mary-Laure Morel, huissière Presse : Arnold Grandjean
EXCUSÉS	Mme Christine Morel, MM. Hervé, Buffet, Kévin Golay et Alain Lambercy.
ABSENTS	Blaise Arlaud
RÉDACTEUR DU PROCÈS-VERBAL	M. Maher Hachem
DISTRIBUTION	A tous les participants et excusés, excepté la presse
DATE D'ÉMISSION	10.10.2024

Accueil et bienvenue

Le Président M. Sylvain Freymond ouvre la séance à 20h15. Il salue les conseillers et conseillères ainsi que la Municipalité et les remercie d'être présents, ainsi que la presse.

Appel

30 conseillers ères répondent à l'appel.

Mme Christine Morel, MM. Hervé Buffet, Kévin Golay et Alain Lambercy sont excusés. M. Blaise Arlaud est absent.

Le quorum étant atteint, les débats peuvent commencer.

La Municipalité est au complet.

Ordre du jour

- 1. Acceptation de l'ordre du jour
- 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 décembre 2023
- 3. Préavis municipal n° 01/2024 « Rapport de gestion et comptes 2023 »
- 4. Préavis municipal n° 02/2024 « Réaffectation d'un appartement rue de Bourg 11 »
- 5. Motion « Eclairage public » de M. Pierre-André Blanchard
- 6. Elections statutaires
- 7. Communications du Bureau
- 8. Communications de la Municipalité
- 9. Propositions individuelles et divers

1. Acceptation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté sans remarque à l'unanimité par un vote à main levée.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 décembre 2023

Le procès-verbal est accepté sans remarque à l'unanimité par un vote à main levée avec remerciements à son auteur.

3. Préavis municipal n° 01/2024 « Rapport de gestion et comptes 2023 »

Le Président M. Sylvain Freymond passe la parole à M. le Syndic Didier Amez-Droz, en charge du préavis.

M. le Syndic Didier Amez-Droz remercie la Commission pour son rapport. Il souhaite apporter une correction concernant la péréquation au point 3200.452.12. Il précise que trois thématiques sont en jeu : forêts, routes et transports. Jusqu'à 2025, l'échange péréquatif de retour sera possible que sur la forêt. Certains acompte perçus en trop devront être remboursés, mais il ne s'agit pas de dépenses.

Le Président passe la parole au rapporteur M. René Minnig qui lit son rapport.

A la fin de la lecture, le Président remercie la commission et propose à l'Assemblée de passer les comptes points par point.

- **M. Alain Morel** demande si l'augmentation des coûts de l'électricité du point 3512.312.30 concernant le bâtiment du Pied du Mont-Tendre est due aux congélateurs.
- **M. Norbert Penel** répond que oui. L'une des raisons est que les panneaux solaires n'ont pas été en fonction en permanence à la suite de problèmes.

Mme Anne-Laure Vanolli demande pourquoi la facture de gaz du Lion d'Or du point 3516.312.30 est plus élevée.

M. Norbert Penel répond que des radiateurs n'ont pas été mis au mode « hors gel » durant l'hiver.

Mme Anne-Laure Vanolli demande pourquoi des personnes non autorisées utilisent la déchetterie.

M. Caroly Schopfer répond que des cas de télécommandes prêtées à des tiers ont été remarqués. Il précise qu'il est impossible de contrôler toutes les entrées et sortie de la déchetterie, et que des abus existent.

Mme Joëlle Prodolliet demande si dans le compte 4500 Ordures, il est possible de séparer les coûts des ordures ménagères de celui des autres déchets, lors des prochains comptes.

M. Caroly Schopfer répond que oui.

Mme Genviève Dupuis demande que le décès d'un membre du Conseil soit signalé dans les prochains rapports, comme par exemple celui de M. Grobéty en 2023.

M. Didier Amez-Droz répond que ce sera fait dans le prochaine rapport.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Le Président passe au vote.

Le Conseil communal

- vu le rapport de gestion et le résumé des comptes 2023 présenté par la Municipalité
- ouï le rapport de la Commission de gestion
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

- · d'adopter les comptes 2023 tels que présentés ;
- d'adopter le rapport de la Municipalité sur la gestion 2023 ;
- · d'en donner décharge à la Municipalité.

Résultat du vote : 27 oui, 1 non et 2 abstentions

4. Préavis municipal n° 02/2024 « Réaffectation d'un appartement rue de Bourg 11 » Le Président M. Sylvain Freymond passe la parole à Mme Céline David Knébel, rapportrice de la Commission ad hoc, qui lit son rapport. Le Président passe ensuite la parole au rapporteur de la Commission des finances, M. François Morel, qui lit son rapport.

A la fin de la lecture, le Président remercie les Commissions et leurs rapporteurs.

Mme Delphine Lebouleur demande s'il a été envisagé de créer un local commercial.

M. Norbert Penel répond que la demande pour un tel local n'existe pas.

Mme Delphine Lebouleur demande s'il a été envisagé de déplacer la bibliothèque dans ce local.

M. Norbert Penel répond que ce n'est pas la volonté de la Municipalité.

Mme Delphine Lebouleur déclare qu'elle est déçue par le projet du préavis.

Mme Geneviève Dupuis demande si un danger existe lors de la sortie des véhicules du parking de l'appartement.

M. Norbert Penel répond qu'un architecte est mandaté pour ce projet et que la configuration des lieux a été validée par ses soins.

- **M. Olivier Béday** émet une remarque concernant la place de parc pour voiture et la possibilité de vivre sans voiture à Montricher, en utilisant les transports publics.
- M. François Morel demande s'il sera possible d'utiliser le parking pour des vélos
- M. Norbert Penel répond que oui.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Le Président passe au vote.

Le Conseil communal

- Vu le préavis n° 02/2024 « Réaffectation d'un appartement rue de Bourg 11 » de la Municipalité
- Ouï le rapport de la Commission des finances et le rapport de la Commission ad hoc
- · Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

prend acte

d'amortir le montant de l'investissement de CHF 255'000.00 TTC (deux cent cinquante-cinq mille francs) sur une période de 30 ans, dès l'année qui suit le début de l'immobilisation.

décide

- d'accepter le préavis municipal n° 02/2024 relatif à la réaffectation d'un appartement (niveau entrée) dans le bâtiment du collège sis rue de Bourg 11 ;
- de prélever cette somme sur les fonds propres et disponibilités financières de la Commune ou d'autoriser la Municipalité à emprunter le montant de CHF 255'000.00 (deux cent cinquante-cinq mille francs) ;
- de porter cette dépense au compte d'investissement ouvert à cet effet.

Résultat du vote : 26 oui, 3 non et 1 abstention

5. Motion « Eclairage public » de M. Pierre-André Blanchard

Le Président M. Sylvain Freymond passe la parole à **M. Pierre-André Blanchard** qui lit sa motion.

Le Président passe ensuite la parole à **M. Didier Amez-Droz** qui propose de rallumer l'éclairage de nuit, et de présenter un préavis pour un projet d'éclairage dynamique dans le futur.

Mme Anne-Laure Vanolli rappelle que l'économie réalisée est de l'ordre de grandeur de huit mille Francs, ce qui est non négligeable. Elle trouve que l'arrêt de l'éclairage mis en place est tout à fait acceptable dans un village comme Montricher et qu'il permet en plus de préserver les insectes nocturnes.

Mme Aurore Humen est d'avis que le fait d'éteindre l'éclairage comme actuellement est souhaitable et que les personnes se déplaçant de nuit peuvent utiliser des lampes de téléphone par exemple.

- **M. Jean-Bernard Aquillon** abonde dans la solution de l'éclairage dynamique et propose de conserver le status quo.
- **M. Pierre-André Blanchard** répond que l'économie n'est pas substantielle en regard du budget et que les personnes se déplaçant dans la nuit totale ne sont certainement pas à l'aise.

Mme Anne-Laure Vanolli signale qu'une partie des habitant de son quartier vit sans éclairage de nuit depuis plusieurs années, car aucun lampadaire n'est présent dans la portion de rue concernée.

- **M. Fabien Keller**, qui représente l'Union des sociétés locales, rapporte que la totalité des sociétés qui organisent des manifestations qui se terminent la nuit souhaitent que l'éclairage soit allumé pour des raisons de sécurité.
- **M. Jean-Bernard Aquillon** demande quel serait le délai pour la mise en place d'un éclairage dynamique.
- M. Didier Amez-Droz répond qu'un préavis sera présenté à ce sujet au prochain Conseil. Il annonce que la Municipalité a eu davantage de retours négatifs que positifs de la part de la population concernant l'arrêt de l'éclairage de nuit.

Mme Anne-Laure Vanolli demande si la Municipalité présentera un préavis concernant l'éclairage dynamique quel que soit le résultat du vote.

M. Didier Amez-Droz répond qui oui.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Le Président passe au vote.

Le Conseil communal

- · Vu la motion « Eclairage public » de M. Pierre-André Blanchard
- · Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

· de refuser la motion

Résultat du vote : 12 oui et 18 non

6. Elections statutaires

Le Président donne la parole à Mme Elodie Gallay.

Le Président M. Sylvain Freymond se met à disposition pour un nouveau mandat. Aucun autre candidat ne se présente. M. Sylvain Freymond est élu tacitement, avec les applaudissements des Conseillers.

Le Président annonce que Mme Christine Morel, Vice-présidente se met à disposition pour un nouveau mandat. Aucun autre candidat ne se présente. Mme Christine Morel est élue tacitement, avec les applaudissements des Conseillers.

Pour l'année 2024-2025, les scrutateurs seront Mme Elodie Gallay et M. Damien Isely et les scrutateurs-suppléants MM. Christophe Guignard et Fabien Keller.

Page: 5/8

Mme Mary-Laure Morel, huissière est reconduite dans sa fonction sous les applaudissements de l'Assemblée.

Le Président remercie les membres du bureau pour leur travail tout au long de l'année.

Selon l'article 38 et 39 du Règlement communal, les Commissions de gestion et des finances sont rééligibles d'année en année.

La Commission des finances se compose actuellement de Mmes Aurore Humen, Jocelyne Penel, MM. Blaise Arlaud, Walter Haenni et François Morel.

Tous les membres acceptent de rester dans la Commission. Aucun autre Conseiller ne se porte candidat. Ils sont donc réélus par acclamations.

La Commission de gestion se compose actuellement de Mmes Elodie Baudin, MM. Olivier Chenuz, John Desmeules, Yvan Lugeon et René Minnig.

Le Président annonce que M. John Desmeules ne souhaitant pas se représenter, il doit être remplacé. Les autres membres acceptent de rester dans la Commission.

Le Président demande si un membre de l'Assemblée souhaite rejoindre cette Commission.

M. René Minnig propose M. Jeff Laffely. Mme Graziella Clément est également candidate. M. Jeff Laffely décide de renoncer à se présenter.

Mmes Elodie Baudin, Graziella Clément, MM. Olivier Chenuz, Yvan Lugeon et René Minnig sont élus par acclamations.

Le Président rappelle que le bureau du Conseil a nommé une Commission ad hoc concernant l'eau potable ce printemps. En concertation avec la Municipalité, le bureau propose de nommer cette Commission pour une durée d'une année. Actuellement, elle est composée de Mmes Geneviève Dupuis, Muriel Pinard, MM. Christian Bezençon, Jeremy Faillétaz et Alain Morel.

Tous les membres souhaitent rester dans la Commission. Aucun autre Conseiller ne se porte candidat. Ils sont donc élus par acclamations

Mme Delphine Lebouleur et M. Yvan Lugeon sont reconduits à la Commission ASIABE. MM. Christian Bezençon et Alain Lambercy sont reconduits à la Commission gravière. MM. Jeremy Faillétaz et Damien Isely sont reconduits à la Commission AJERCO.

7. Communications du Bureau

Le Président M. Sylvain Freymond annonce que les prochaines séances du Conseil auront lieu les 10 octobre et 30 novembre 2024.

8. Communications de la Municipalité

- **M. Norbert Penel** remercie le Conseil pour l'acceptation du préavis 02/2024. Il annonce que le restaurant des Deux Sapins est désormais ouvert et qu'une collation y sera offerte par le restaurateur après le Conseil.
- M. Caroly Schopfer explique que la quantité de déchets par habitant est de 788 kg par année alors que la moyenne cantonale est de 412 kg. Cependant, le taux de tri de la Commune est de 62% alors que le canton est à 58%. Il annonce qu'un comptage des véhicules sera mis en place par la Confédération.
- M. Cédric Beaud annonce que l'accueil parascolaire fonctionne bien et a beaucoup d'inscriptions. La fréquentation est forte et des problèmes de locaux se posent. De nouveaux containers seront ajoutés à Apples. Un crédit d'étude pour l'agrandissement du collège du Léman à Apples a été validé par le Conseil intercommunal. M. Beaud s'excuse pour l'oubli de l'envoi de la convocation de la Commission AJERCO à la dernière séance. M. Beau annonce que le PACOM sera mis à l'enquête publique prochainement et qu'une séance d'information aura lieu en septembre. M. Cédric Beaud présente le projet PACOM.
- **M. Pierre-Yves Morel** annonce que la table du point de vue a été remplacée et que les panneaux d'interdiction de circuler dans les forêts seront posés durant l'été.
- M. Didier Amez-Droz remercie le Conseil pour sa confiance lors du vote des comptes. Il explique que la convention avec Hautemorges concernant l'eau potable a été acceptée. Il informe que l'étude du CAD est encore en cours. Il explique que le projet d'appartement protégé au Lion d'Or sera discuté avec la fondation Baud qui semble trouver un intérêt au projet. Il annonce que le projet de taxe de séjour fera l'objet d'un règlement qui sera soumis au Communes prochainement, et qu'elle est mis en place par l'ARCAM. Il annonce que l'apprenti est en arrêt accident depuis janvier et qu'un autre apprenti débutera en août. Il explique que deux conventions ont été signées avec les MBC concernant les arrêts de bus, avec des travaux en cours pour un montant de 18'811.00 Francs à la charge de la Commune et l'autre convention pour les aménagements piétonniers et place de parc pour un montant de 23'000.00. Il annonce que le Pasteur récemment nommé s'appelle M. Blaise Fattebert. Il rappelle que le restaurant des Deux Sapins a rouvert récemment et que la Municipalité l'a soutenu. Il annonce également que le restaurateur, M. Agon Xhema, offrira un apéritif aux habitants le 20 juillet.

9. Propositions individuelles et divers

- **M. Olivier Béday** demande que les gouttières des chalets d'alpage ne soient plus démontées l'hiver, et que les toits soient donc réaménagés en conséquence.
- M. Pierre-Yves Morel répond que certaines gouttières ne sont pas démontées si elles sont équipées de renforts. Un projet pour le remplacement des autres est en cours. La révision de la citerne sera révisée cette année. Il annonce qu'un projet concernant l'alimentation en eau du pâturage du Chalet de Pierre est en cours.
- **Le Président M. Sylvain Freymond** rappelle que la séance de la Commission des finances aura lieu le 7 novembre et que celle de la Commission de gestion aura lieu le 9 novembre.

La parole n'étant plus demandée, le Président demande au secrétaire d'effectuer le contre-appel.

La séance est levée à 22h00.

Le président :

Le secrétaire :

Sylvain Freymond

Maher Hachem

Dates des prochains Conseils communaux :

- Jeudi 10.10.2024 à 20h15
- Samedi 30.11.2024 à 10h15